

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 18-01 du 30 janvier 2025

« SÉJOURS ÉDUCATIFS SPORTIFS » – SUBVENTIONS AUX COLLÈGES POUR L'ANNÉE 2025 – RAPPORT N°1

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subventions des collèges et des associations sportives,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux associations sportives (AS) scolaires de collège et aux collèges suivants, pour l'année 2025, les subventions de fonctionnement suivantes pour l'organisation de leurs séjours éducatifs sportifs :

- AS Olympe de Gouges Noisy-le-Sec 4 000 euros
- AS Politzer La Courneuve 4 000 euros
- AS collège Michelet Saint-Ouen 4 000 euros
- AS Pablo Neruda Stains 4 000 euros
- AS collège Jean Moulin Neuilly Plaisance 3 000 euros
- AS collège Pierre Curie Bondy 4 000 euros
- AS Anatole France Les Pavillons-sous-Bois 4 000 euros
- AS Pablo Neruda Gagny 3 000 euros
- Collège Pierre Sépard Drancy 4 000 euros
- Collège Descartes Le Blanc-Mesnil 4 000 euros
- Collège Robespierre Épinay-sur-Seine 3 000 euros
- Collège Paul Éluard Montreuil 4 000 euros



- Collège Barbara Stains 4 000 euros
- Collège Jean Jaurès Saint-Ouen (séjour Irlande) 6 000 euros
- Collège Pierre Degeyter Saint-Denis 4 000 euros
- Collège Jean Jaurès Pantin 4 000 euros
- Collège La Courtille Saint-Denis 4 000 euros
- Collège Diderot Aubervilliers 4 000 euros

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.